

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu les art 133 al.2 et 135 par 2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'A.R. du 16.03.1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière;

Attendu que des travaux sont prévus du 21 au 29 septembre 2026 à 6900 Aye, rue Saumont, 42.

Responsable chantier : Régis CARA – 0475/64.61.95 pour SA MATHIEU

Attendu qu'il y a lieu à cette occasion de réglementer la circulation et la sécurité des usagers de même que celle des intervenants;

ARRETE :

Art 1 : du 21 au 25 septembre 2026, la circulation sera interdite rue Saumont. Une déviation sera mise en place.

Art 2 : La signalisation, conforme au code de la route sera mise en place et enlevée par l'exploitant.

Art 3 : La signalisation sera masquée ou ôtée dès qu'elle ne sera plus nécessaire.

Art 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies de peines de simple police.

La présente autorisation ne dispense pas du règlement des redevances prévues par les règlements communaux en vigueur. (Contacter à cet effet le service des taxes de la Ville de Marche-en-Famenne – tél. : 084/32.70.86, Boulevard du Midi 22 à 6900 Marche-en-Famenne.).

Donné à Marche-en-Famenne, le 18 septembre 2026

Le Bourgmestre,



Nicolas GREGOIRE